



Bureau de la CLE du SAGE Clain

Compte-rendu de la réunion du 31 août 2016
(Ligugé)

Présents

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux

M. Gilbert QUESNE	Commune de Hiesse
Mme Joëlle PELTIER	Département de la Vienne, Présidente de la CLE
M. François BOCK	EPTB Vienne
M. Laurent LUCAUD	Grand Poitiers, Vice-président de la CLE
M. Michel MALLET	Syndicat du Clain aval, Vice-Président de la CLE
M. Henri RENAUDEAU	Syndicat du Clain aval, Vice-Président de la CLE
M. Philippe ALBERT	Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine, Vice-président de la CLE

Collège des usagers

M. Rodolphe BUJON	ADIV
Mme Caroline MARTIN	Chambre d'agriculture de la Vienne
M. Laurent LAMBERT	Chambre d'agriculture de la Vienne
M. Serge RIVET	UFC Que Choisir
M. Jean-Louis JOLLIVET	Vienne Nature

Collège de l'Etat

Mme Séverine FARINEAU	Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. Thierry GRIGNOUX	DDT de la Vienne
M. Frédéric NADAL	DDT des Deux-Sèvres
M. Jean-François LUQUET	ONEMA

Autres personnes présentes

M. Julien MACOUIN	Chambre d'agriculture de la Vienne – Animateur du CTGQ
M. Mickaël BAUDET	Département de la Vienne – Animateur SAGE
M. Fabien BLAIZE	EPTB Vienne – Chargé de mission
M. Stéphane DEPONT	Grand Poitiers – Responsable Eau
M. Cédric CHAT	Syndicat du Clain aval – technicien rivière

Excusés

M. Benoît TIRANT	Région ALPC
Mme Lydie NOIRAULT	Département de la Vienne
Mme Isabelle SOULARD	Département de la Vienne
M. Patrick BARNET	DREAL Poitou-Charentes

Ordre du jour

- Choix d'un scénario alternatif du SAGE pour chacun des 11 objectifs développés



Mme Peltier remercie les personnes présentes. Ce bureau faisant immédiatement suite à la commission qualité qui vient juste de s'achever et qui a travaillé sur les objectifs qualité des scénarios alternatifs, elle propose de faire un retour sur les débats pour les personnes qui n'étaient pas présentes.

Elle précise que le but de la réunion est d'examiner les différentes options proposées par les scénarios alternatifs afin d'en dégager une tendance sur laquelle pourra s'appuyer la CLE pour se prononcer lors de la prochaine réunion.



Objectifs pour les nitrates

- Pour les objectifs de qualité proposés pour le Clain à la Varenne, la commission qualité a débattu sur l'affichage des teneurs maximales de 40 mg/l et des teneurs moyennes de 30 mg/l.

La Chambre d'Agriculture préférerait une baisse affichée en pourcentage, ce qui serait plus aisé à expliquer aux exploitants agricoles sur le terrain.

Cette demande a fait l'objet d'un long débat en commission quantité sans qu'une alternative qui convienne au plus grand nombre, ait été trouvée.

Les membres du bureau échangent de nouveau sur ce point.

Il est proposé un double affichage : baisse en pourcentage à partir d'une moyenne de valeurs des teneurs maximales et moyennes et objectif final chiffré.

Les teneurs moyennes et maximales plus récentes pourront être fournies par les services de Grand Poitiers, soit jusqu'à 2015. Cependant ces valeurs n'apparaissent pas dans le rapport actuel de la situation (fig 8 : évolution de la teneur en nitrates du Clain à la Varenne entre 2008 et 2013) et qui a fait l'objet d'un long travail en commissions et bureaux passés.

Il est proposé la rédaction suivante, à préciser après les données chiffrées exactes :

Sur la base d'une moyenne de 36 mg/l, réduction de 17% afin d'atteindre un objectif maximum à terme de 30 mg/l en moyenne.

La même formulation sera à reprendre pour la teneur maximale.

- Pour les objectifs de qualité proposés pour les masses d'eau en bon état, la commission qualité a proposé d'afficher une réduction de 10% des flux de nitrates au lieu d'une réduction de 10% des teneurs moyennes en nitrates et de préciser qu'il s'agissait d'un objectif pour lutter contre l'eutrophisation de la Loire.

Cette proposition est reprise par le bureau.

- Les objectifs de qualité proposés pour les masses d'eau en état moins que bon ne soulèvent pas de remarques particulières du bureau.

Objectifs pour les pesticides

Les propositions d'objectifs pour les pesticides sont l'atteinte ou le maintien du bon état des eaux afin de satisfaire l'usage eau potable.

Objectifs 1 à 11

Les choix du Bureau pour les 11 objectifs développés sont récapitulés dans le tableau suivant :

Objectif	Intitulé	Choix du Bureau
1	Sécurisation de l'AEP	Scénario 2
2	Réduction de la pollution par les nitrates et les pesticides	Scénario 2
3	Réduction de la pollution organique	Pas de scénarios proposés
4	Maîtrise de la pollution par les substances dangereuses	Scénario 3
5	Partage de la ressource et atteinte de l'équilibre entre besoins et ressources	Scénario 3
6	Réduction de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des biens et des personnes	Pas de choix
7	Restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	Scénario 2
8	Restauration, préservation et gestion des zones humides et des têtes de bassin versant pour maintenir leurs fonctionnalités	Pas de choix
9	Réduction de l'impact des plans d'eau	Scénario 2
10	Assurer la mise en œuvre du SAGE et l'accompagnement des acteurs	Scénario 2
11	Sensibilisation et information des acteurs de l'eau et des citoyens	Scénario 2

Concernant l'objectif 2, il est demandé de revoir les chiffrages et l'explication proposée pour les 3 scénarios.

Madame FARINEAU fait remarquer que le détail des taux d'interventions des différents financeurs présentés en annexe 3 n'est pas à jour.

Concernant l'objectif 3, il est rappelé qu'aucun scénario alternatif n'a été étudié, dans la mesure où il a été jugé que la plus-value du SAGE sur cette question était limitée et que l'atteinte de l'objectifs était directement liée à la poursuite des programmes existants en matière d'assainissement collectif et non collectif.

Concernant l'objectif 6 et notamment la mesure 6, 3 niveaux d'ambition sont proposés, avec pour chaque niveau une emprise géographique qui augmente sans que le coût global à 10 ans du scénario 3 évolue, soit 0,21 M€. Le bureau demande que le scénario 3 soit étayé afin de pouvoir se prononcer.

M. Lambert demande à M. Lucaud si le service de l'urbanisme de Grand Poitiers peut étudier cette partie et apporter des précisions aux membres de la CLE sur cette question de spécialistes.

Concernant l'objectif 8, 3 scénarios sont proposés avec une évolution du nombre de communes concernées pour chacun, soit 57 communes, puis 92 et enfin 111. Cependant, le détail du coût à 10 ans mentionne le même chiffrage de travaux soit 17,33 M€. Le bureau souhaite que ces coûts de travaux soient précisés pour prendre une décision.

Concernant l'objectif 9, des compléments à la rédaction de la mesure 43 sont apportés par le bureau. Ils portent sur l'analyse de la conformité ou non-conformité des plans d'eau afin de définir les plans d'eau prioritaires.



L'ensemble des sujets ayant été examiné, la Présidente remercie les membres du bureau et lève la séance à 12h45.